ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE

Nom : Heslon

Prénoms : Louis Joseph Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1862

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 13 Février 1882, à Vernantes, canton de Longué, département du Maine & Loire, résidant à Vernantes, canton de Longué, département du Maine & Loire, profession de cultivateur, fils de Joseph et de Mignot Louise, domiciliés à Vernantes, canton de Longué, département de Mne & Lre

N° 35 de tirage dans le canton de Longué

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils noirs, yeux roux, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale

Taille : 1 m. 77 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 2 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Classé dans les services auxiliaires

Mauvaise dentition

Compris dans la 6e partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Mobilisé du 4 au 5 Août 1914 inclus comme conducteur de chevaux et de voitures de réquisition (Commission n° 84 siégeant à Longué détachement n° 444)

Passé dans la ___ de l'armée active le ___

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Services Auxiliaires

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.		
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Régiment d'Infie de Chatellerault	014866
	66e d'infanterie	021622
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.		

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Reconnu apte au service armé par la Commission spéciale de Tours du 23 octobre 1914 – Appelé à l'activité le 14 Décembre 1914 au 2e régt d'Infie (Décret de mobilisation générale du 1er août 1914) (Décret du 26 Septembre 1914) arrivé au corps le 15 Décembre 1914. Passé en renfort au 66e d'Infie le 14 octobre 1915

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 444 65

A accompli une 1re période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

A accompli une 2e période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

Passé dans l'armée territoriale le 1 OCT 1916

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Mort pour la France le 4 novembre 1916 près de Morval (Somme) avis du Ministère de la Guerre Hg. 2418 en date du 7 novembre 1916

Campagne contre l'Allemagne du 15 Décembre 1914 au 4 novbre 1916

A accompli une période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ___

Libéré du service militaire le ___

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	6	6	2	8

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 9-89-1902.

5 cs mbs au Recrut

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Maine-et-Loire - Date d'édition : 02/10/2022